

## 14.3 - ENTREPRENEUR EN AUTRES TYPES D'APPAREILS ÉLÉVATEURS

### OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

---

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

#### 14.3 Entrepreneur en autres types d'appareils élévateurs

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui ne sont pas réservés exclusivement aux entrepreneurs en électricité et qui concernent les appareils élévateurs non compris dans la sous-catégorie 1.10 prévue à l'annexe I et dans les sous-catégories 14.1 et 14.2 ainsi que les travaux de construction connexes.

Cette sous-catégorie est divisée en limitations :

- 1 Travaux limités aux équipements de scène, notamment aux élévateurs de scène, podiums d'orchestre, élévateurs d'orchestre, tables tournante, wagons, rails et rideaux de scène et système de changement de décors.
- 2 Travaux limités aux plates-formes suspendues mécaniques qu'utilisent les ouvriers pour avoir accès aux surfaces externes et internes des bâtiments et ouvrages de génie civil. Ces appareils peuvent être fixes ou amovibles.
- 3 Travaux limités aux équipements de levage industriel, notamment aux ponts roulants, portiques, potences murales, chariots, grues à flèche, palans et autres appareils présentant les mêmes caractéristiques utilisés par des travailleurs.
- 4 Travaux limités aux systèmes de stationnements mécanisés utilisés pour monter et descendre des véhicules dans le but de les stationner.
- 5 Travaux limités aux quais et ponts niveleurs, notamment aux appareils de mise à niveau, tables élévatrices, niveleurs hydrauliques, niveleurs mécaniques, niveleurs muraux niveleurs pour bordure de quai et autres appareils de levage utilisés afin de faciliter le chargement et le déchargement des camions à un bâtiment.
- 6 Travaux limités aux monte-personnel à courroie sans fin, manuels à contrepoids et/ou électrique utilisés pour le transport vertical du personnel autorisé et s'il y a lieu. Ces appareils sont visés par la norme CSA B311 – Monte-personnel.
- 7 Travaux limités aux convoyeurs verticaux, monte-charriots. Ces appareils sont visés par la norme ASME B20.1

Autres \_\_\_\_\_

### PRÉSENTATION DE L'ENTREVUE

---

Pour la sous-catégorie 14.3 - Entrepreneur en autres types d'appareils élévateurs, l'examen se fait sous forme d'entrevue. L'entrevue est faite en fonction de la limitation choisie.

## PRÉPARATION À L'ENTREVUE

Pour vous préparer à l'entrevue, il est recommandé de consulter le **profil de compétences** qui décrit l'ensemble des habiletés et des compétences attendues du répondant et pouvant être évaluées lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences**, la présente **fiche d'information** et d'autres informations pertinentes sur notre site Internet : [www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens](http://www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens).

## RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

## DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée pour la limitation	Fournis à l'examen
<b>Loi sur le bâtiment</b> (RLRQ,c.B-1.1)	Tous	
<i>Code de construction du Québec – Chapitre I, Bâtiment (2005)</i> (RLRQ, c.B-1.1.1, r.2)	Tous	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires</i> (RLRQ,c.B-1.1,r.9)	Tous	
<b>Loi sur la santé et la sécurité du travail</b> (RLRQ,c.S-2.1)	Tous	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (RLRQ,c.S-2.1. r.6)	Tous	
<b>CAN/CSA Z271</b> – Règles de sécurité pour les plates-formes suspendues mécaniques	2	
<b>CAN/CSA B167</b> – Ponts roulants : conception, inspection, mise à l'essai, entretien et utilisation sécuritaire	3	
<b>CAN/CSA B311</b> – <i>Monte-personnel</i> .	6	
<b>ASME B20.1</b> – Safety Standard for Conveyors and Related Equipment	7	
Papier, crayon.		X

Plusieurs de ces documents sont disponibles, pour consultation, sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

**D'autres livres de référence peuvent vous aider lors de votre préparation.**

Note : Seul le matériel remis par les représentants de la Régie pourra être utilisé durant l'entrevue.

---

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS**

---

**Régie du bâtiment du Québec**  
Centre de relation clientèle  
545, boul. Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec), H2M 2V2

Tél. : 1-800-361-0761  
(514) 873-0976

Adresse Internet : [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca)

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.  
Ils peuvent être modifiés sans préavis.*